

Projets de recherche - Consignes

Les plans d'études des sections d'Informatique, de Systèmes de communication et des programmes Master en Data Science et en Cybersécurité prévoient les projets de recherche suivants :

- **Projet I (niveau Bachelor)**¹ : A choix entre un projet de recherche obligatoire en laboratoire ou le cours "COM-304 Communications project" (uniquement pour les étudiant·es en Systèmes de communication). Le projet peut être réalisé durant le 5^{ème} ou le 6^{ème} semestre selon le choix de l'étudiant·e, et vaut 8 crédits ECTS².
- **Projet II (niveau Master)** : le projet doit être réalisé durant le MA1, MA2, MA3 ou MA4 selon le choix de l'étudiant·e, et vaut 12 crédits ECTS². Veuillez noter que les étudiant·es en Master Cybersécurité devront faire leur projet dans le domaine de la cybersécurité.

Un projet peut être fait en binôme : deux étudiant·es par projet. Cette possibilité est soit offerte par les laboratoires, ou peut être demandée par les étudiant·es.

Les étudiant·es en Bachelor Informatique ayant débuté leur cycle Bachelor après l'automne 2022 peuvent choisir de faire un projet de recherche optionnel valant 8 ECTS.

Les étudiant·es en Master Informatique, Systèmes de communication, Data Science et Cybersécurité peuvent choisir de faire un projet de recherche supplémentaire, appelé projet de recherche optionnel et valant 8 ECTS².

Le projet de recherche et le projet de recherche optionnel ne peuvent être effectués simultanément pendant le même semestre.

Selon les règles de l'EPFL, les projets de recherche crédités en ECTS ne peuvent pas être rémunérés.

Les sections d'Informatique et de Systèmes de communication demandent des projets aux laboratoires en avril pour le semestre d'automne (5^{ème} semestre, MA1 et MA3) et en octobre pour le semestre de printemps (6^{ème} semestre, MA2 et MA4). Les étudiant·es sont ensuite informé·es par e-mail que la liste des projets sur le site web est à jour et qu'elles·ils peuvent procéder au choix d'un projet, et reçoivent toutes les informations utiles relatives à l'inscription.

Déroulement et durée du projet de recherche

➤ *Informatique, Systèmes de Communication, Data Science et Cybersécurité*

- **Le projet I (niveau Bachelor)**¹ peut être effectué au 5^{ème} ou 6^{ème} semestre, mais il doit commencer au plus tard au début du dernier semestre du cycle bachelor. La répartition des heures de travail se fait d'entente avec les responsables du projet.

¹ Les étudiant·es du Bachelor en Informatique qui ont commencé leurs études avant l'automne 2022 et les étudiant·es du Bachelor en Systèmes de communication qui ont commencé leurs études avant le semestre d'automne 2023 doivent toujours réaliser un projet de recherche obligatoire au cours de leur 5^{ème} ou 6^{ème} semestre.

² Un crédit ECTS correspond à environ 30 heures de travail, y compris les devoirs et la préparation aux examens ou aux présentations.

- **Le projet II (niveau Master)** se fait au MA1, MA2, MA3 ou MA4, mais il doit commencer au plus tard au début du dernier semestre du cycle master. La répartition des heures de travail se fait en accord avec la ou le(s) responsable(s) du projet. Les étudiant-es en Master Cybersécurité peuvent choisir de faire leur projet de recherche pendant leur semestre obligatoire à l'ETHZ. Dans ce cas, le projet doit être supervisé par une ou un professeur-e figurant sur [la liste des professeur-es de cybersécurité à l'ETHZ](#).

La durée du projet de recherche est de 14 semaines. L'étudiant-e doit commencer son projet à la date officielle de début de semestre, selon le calendrier académique. Aucune dérogation ne sera accordée sans l'avis de la section.

L'étudiant-e doit rendre un rapport écrit auprès du laboratoire, au plus tard à la date mentionnée sur nos pages web : [Bachelor](#) // [Master](#)

Les informations relatives au format et au contenu du rapport sont fournies par la ou le superviseur-e du projet. Des directives générales se trouvent sur [ce lien](#) (en anglais – PDF).

Le rendu du rapport sera suivi par une défense orale organisée par le laboratoire.

Si l'étudiante ou l'étudiant ne respecte pas les délais, son projet sera considéré comme échoué (NA dans le bulletin de notes).

Conditions de réussite

➤ *Informatique, Systèmes de Communication, Data Science et Cybersécurité*

La réussite du Projet II (niveau Master) est nécessaire pour accéder au Projet de master. En cas d'échec, une 2^{ème} tentative est permise dans un autre laboratoire, à condition que la durée maximale du cycle master n'ait pas été atteinte.

L'étudiant-e qui a choisi un projet sur un sujet spécifique et qui l'abandonne, ne peut pas reprendre ce même projet au semestre suivant.

Le changement de projet en cours de semestre est exceptionnel. L'étudiant-e doit d'abord envoyer un e-mail motivant sa requête à la Professeure ou au Professeur responsable du projet et à la section. Si la demande est justifiée, la section donnera son accord.

Un projet de recherche peut être abandonné en cours de route pour des raisons exceptionnelles et en accord avec la ou le Professeur-e du laboratoire et la section.

L'abandon d'un projet par l'étudiant-e après le délai de retrait aux examens est considéré comme un échec.

Recherche d'un projet

Il est conseillé aux étudiant·es de rechercher leur projet en parcourant les listes de superviseur·es / laboratoires **accrédités** par la section Informatique ou Systèmes de communication :

- [Informatique](#) – IN
- [Systèmes de communication](#) – SC
- [Data Science](#) – DS
- [Cybersécurité](#) – Cyber

Remarques : si une étudiante ou un étudiant désire choisir un projet dans un laboratoire **qui n'est pas accrédité** par la section Informatique ou Systèmes de communication, elle·il doit faire une demande par e-mail soit aux programmes Bachelor : [Cecilia Bigler](#) (IN) ou [Martine Emery](#) (SC), ou soit aux programmes Master : [Antonella Veltro](#) (IN), [Jasmine Locatelli](#) (CYBER) ou [Carole Dauphin](#) (SC/DS) avec les informations suivantes :

- Nom du laboratoire
- Nom de la /du professeur·e responsable du projet
- Résumé (avec un lien du projet si possible)

Après analyse de la demande, l'étudiant·e recevra une réponse par e-mail.

Inscription sur IS-Academia

Une fois l'accord obtenu de la part de la·du responsable de laboratoire, et le cas échéant de la section, l'étudiant·e doit s'inscrire sur IS-Academia pendant la période officielle d'inscription aux cours.

Prolongation de projet

Un complément de temps peut être accordé **exceptionnellement** en cas de force majeure, de maladie, ou de problèmes rencontrés durant le semestre, n'incombant pas à l'étudiant·e. Les raisons médicales doivent être justifiées par un certificat médical.

Un complément de deux semaines peut être accordé par la section sur demande de la·du Professeur·e responsable du projet, justifiant d'un motif valable.

***** les délais donnés par les sections sont à respecter *****